



## Suivi des carrières

### L'Observatoire de l'insertion professionnelle

Depuis 2008, le CNSMD de Lyon a mis en place un Observatoire de l'Insertion Professionnelle qui étudie l'évolution des carrières de ses diplômés.

L'Observatoire répond aux différentes demandes émanant des institutions, qu'il s'agisse de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) en vue d'obtenir les reconductions de l'homologation des diplômes ; du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ - Génération 2004 , Génération 2007, Génération 2010) qui effectue tous les 3 ans une enquête nationale auprès de tous les étudiants de l'enseignement supérieur ou du ministère de la Culture qui a mis en place une enquête annuelle sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture qui concerne 107 établissements relevant du ministère de la Culture dans les champs de l'Architecture, des Arts plastiques, du Spectacle vivant, du Patrimoine et du Cinéma, afin d'analyser la relation entre l'emploi et la formation.

### L'enquête +3 ans

Le CNSMD de Lyon entreprend depuis 2008 une enquête auprès de ses diplômés, 3 ans après l'obtention de leur diplôme. L'étude porte sur des questions précises de parcours et d'entrée dans le milieu professionnel.

### Résultats de l'Enquête +3 ans, 2011 /diplômés de 2007

L'enquête a porté sur une population de 117 diplômés au titre de l'année 2007 et a été menée sur 2010-2011, 3 ans après l'obtention des diplômes.

Quatre catégories de diplômes étaient concernées avec des représentations et des profils très différents :

- musiciens interprètes et compositeurs (DNESM) : 76 diplômés
- danseurs interprètes (DNESM) : 14 diplômés
- musiciens enseignants (FDCA Musique) : 16 diplômés
- danseurs enseignants (FDCA Danse) : 11 diplômés

L'enquête a été réalisée sous forme d'entretiens téléphoniques individuels, sur un ensemble d'une soixantaine de questions relatives à la situation sociale, professionnelle, de parcours, emplois, statuts, communication, rémunération, satisfaction...

Des croisements de données ont ainsi pu être réalisés et choisis parmi 70 entrées différentes associées aux 117 diplômés.

Les résultats extraits et choisis pour cette étude ont été axés sur les questions relatives au taux d'insertion, à l'emploi, aux fonctions exercées, aux différents types d'employeurs, aux statuts,



---

aux rémunérations, aux parcours, à la mobilité géographique.

Le taux de réponse est de 84% (100% pour la FDCA Musique et les danseurs, 82% pour les musiciens, et 55% pour la FDCA Danse)

Le taux d'insertion dans le secteur de la formation est en moyenne de 92% (100% pour les étudiants issus de la formation diplômante à l'enseignement de la Musique, 93% pour les danseurs, 90% pour les musiciens),

Le délai d'obtention d'une première expérience professionnelle est très favorable puisque 86% des insérés déclarent avoir obtenu un premier emploi immédiatement après leur diplôme.

La moyenne de rémunération annuelle nette est de 22 874 € (avec une grosse disparité des revenus allant de 7 000 € à 85 000 €).

Les emplois sont répartis entre "interprétation" et "enseignement", dans des fonctions de solistes et tuitistes dans les orchestres et ensembles instrumentaux, professeurs et assistants dans les conservatoires.

Pour les instrumentistes, l'activité principale est celle d'interprète pour 63% et celle d'enseignant pour 27% ; ils sont 89% à déclarer avoir une activité secondaire.

Pour les danseurs l'activité principale est celle d'interprète pour 100%, avec une activité secondaire pour 68% d'entre eux.

On retrouve chez les musiciens, toutes disciplines confondues, des fonctions d'interprète, d'enseignant, d'accompagnateur.

Ils ont des postes de solistes dans les orchestres pour 37% et tuitistes pour 20% ; les postes d'enseignement se répartissent entre professeur, pour 20% et assistants, pour 20%, les 3% restant sont des postes d'accompagnateurs.

Les diplômés au titre de la FDCA sont tous enseignants sur des postes de professeurs

La répartition des statuts est de 30% d'emplois permanents (CDI ou titulaires fonction publique), 27% d'emplois non permanents indemnisés au titre de l'intermittence et 43% d'emplois non permanents, non indemnisés au titre de l'intermittence.

Des extraits des résultats détaillés de l'enquête réalisée en 2011 et portant sur les diplômés de l'année 2007 peuvent être consultés en fichier joint. Des résultats thématiques sont régulièrement ajoutés en cours d'année.